

AMANÉA EMPRUNTEURS CONSO SARII FICHE PRODUIT

OBJET DE LA GARANTIE		•	-		même en cas d'IAD; Décès ou IAD	
	survenus pendant la période de garantie et avant l'âge limite de couverture.					
AGE LIMITE DE SOUSCRIPTION		Garantie		Age limite		
		Décès	70 ans			
	IAD			65 ans		
AGE LIMITE DE COUVERTURE	70 ans					
SEUIL D'ACCEPTATION		AG	GE .	SEUIL D'ACCEPTATION AUTOMATIQUE		
		< 36	ans			
		De 36 ans à < 56 ans		1.200.000 DH		
		De 56 ans	à < 65 ans	1.000.000 DH		
MODALITES	Si Capital < seu	Si Capital < seuil d'acceptation automatique : Aucune formalité si l'Adhérent est en bonne santé; sinon examen médical				
D'ACCEPTATION	The state of the s					
	Si Capital >= seuil d'acceptation automatique : Visite médicale + Bilan					
DUREE MAXIMALE	180 mois					
CAPITAL MAXIMAL	6.000.000 DH					
DUREE	La garantie cesse : - A la date de remboursement effectif ou anticipé des engagements de l'Adhérent - A la date où l'adhérent atteint l'âge limite fixé aux conditions particulières En cas de résiliation de l'assurance par le Souscripteur - Si l'adhérent ne figure pas sur les fichiers de renouvellement de la banque - En cas de défaut de paiement de la prime.					
OPTIONS DE PRIME		ime Annuelle	- () .	Prime Unique		
	Age de l'adhérent <	0,60%	Durée du prêt	Age de l'Adhérent < 65 ans	Age d l'Adhérent >= 65 ans	
	65 ans	0,00%	De 1 à 3 ans De 4 à 5 ans	0,83% 1,30%	6,20% 8,25%	
	Age de		De 6 à 10 ans	2,67%	11,20%	
	l'adhérent >=	3%	De 11 à 12 ans	2,75%	-	
	65 ans	575	De 13 à 15 ans	3,75%	_	
		Décès :		5,1.6,1		
DELAI DE DECLARATION	IAD: 6 mois					
EXCLUSIONS	- Suicide si moins de 2 ans d'adhésion					
	- ITT et IAD résultant de maladies ou d'accidents intentionnels					
	- lvresse, etc.					
	- Maladies ou accidents antérieurs					
	- Guerre, actes de terrorisme, de sabotge - Nucléaire etc.					
	Etc.	•				
PIECES A FOURNIR	Décès - Original de l'acte de décès précisant les dates de décès et de naissance de l'adhérent					
	- Certificat médical précisant la nature de la maladi ou de l'accident ayant causé le décès					
	- PV de police ou de gendarmerie en cas d'accident					
	- Attestation du montant du prêt restant dû au souscripteur à la date du décès					
	- Tableau d'amortissement initiam reprenant les éléments du prêt					
	- Original ou copie certifiée conforme du certificat médical précisant le taux d'invalidité, l'historique, la date de début					
		- Attestation de cessation d'activité pour raison d'invalidité, fournie par l'employeur				
	 Attestation du montant du prêt restant dû au souscripteur à la date du décès Tableau d'amortissement initial reprenant les éléments du prêt Toute autre pièce médicale justificative jugée nécessaire pour la bonne instruction du dossier 					
		La preuve de l'IAD incombe à l'adhérent ou à ses ayants droit. L'état d'IAD doit être confirmé par le conseil médical				
PREAVIS		1 mois				
	11100					